

ETUDE SUR LA PERCEPTION SOCIALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS L'ACCOMPAGNEMENT AUX ADAPTATIONS

Viavoice pour la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

Septembre 2026

La polémique suscitée par les propos de Yann Barthès en pleine canicule de juin 2026, lorsqu'il déclarait sur le plateau de *Quotidien* que « *tout le monde a chaud* » avant d'ironiser sur les personnes vivant sous les toits (« *tout le monde s'en fout* »), a largement dépassé le simple fait médiatique. Les réactions qu'elle a provoquées témoignent d'une sensibilité inédite des Français aux inégalités engendrées par le dérèglement climatique et de l'émergence d'un sentiment d'injustice face aux conséquences concrètes des crises environnementales. Mais cette prise de conscience signifie-t-elle pour autant que les Français perçoivent pleinement les implications sociales de la transition écologique ? Plus largement, le rôle que pourrait jouer la protection sociale pour accompagner ces transformations est-il aujourd'hui identifié, compris ou même envisagé ?

C'est dans ce contexte que la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), partant de l'intuition que les bouleversements environnementaux interrogent progressivement les fondements du modèle social, a confié à Viavoice la réalisation d'une enquête qualitative. L'objectif était de comprendre où en étaient les différents groupes sociaux dans leur perception des enjeux environnementaux, quels effets étaient déjà ressentis dans leur vie quotidienne, et de quelle manière ils envisageaient (ou non) le rôle que pourrait jouer la protection sociale face à ces nouveaux risques.

Pour répondre à ces questions, Viavoice est allé à la rencontre de trente Français lors d'entretiens d'environ deux heures réalisés à leur domicile. L'échantillon a été construit de manière à refléter une grande diversité de situations : femmes et hommes, de tous âges, appartenant à différentes catégories socioprofessionnelles, niveaux de diplôme, configurations familiales et sensibilités politiques. Une attention particulière a également été portée à la diversité territoriale, avec des entretiens menés dans différentes régions et différentes catégories d'agglomération, de la zone rurale à la grande agglomération : Pyrénées-Orientales, Tarn, Haute-Garonne, Isère, Jura, Bas-Rhin, Gironde, Loire-Atlantique, Orne, Nord, Ile-de-France et Paris.

Menée en juin 2026, l'enquête s'inscrit dans un contexte déjà marqué par plusieurs épisodes caniculaires, mais antérieur aux grands incendies survenus au cours de l'été, notamment en Gironde. Ces événements ont depuis encore renforcé la visibilité des effets du dérèglement climatique. Les entretiens mettent néanmoins déjà en évidence un paradoxe central.

Un paradoxe central : une conscience croissante des risques et des inégalités, sans projection vers une réponse collective

Les participants n'ont jamais autant été confrontés aux conséquences concrètes du dérèglement climatique. Canicules, incendies, sécheresses ou inondations sont désormais décrits à partir d'expériences vécues ou observées. Dans le même temps, les personnes interrogées ont pleinement conscience qu'une transition écologique est engagée. Elles identifient des mesures mises en place, des politiques locales, des dispositifs d'aide ou encore des changements attendus dans les comportements individuels. Beaucoup ont intégré un certain nombre de pratiques désormais considérées comme allant de soi : trier ses déchets, limiter sa consommation d'énergie, privilégier, lorsque c'est possible, des modes de consommation plus responsables. Ces gestes peuvent autant relever d'une conscience environnementale que d'un principe plus général de civisme, de bon sens ou encore d'un intérêt économique personnel.

« Le feu ici on en a tous une peur bleue je peux vous l'assurer, parce qu'on est au pied du massif. » (Homme, 66 ans, retraité, Pyrénées-Orientales)

« Quand je peux éviter de prendre la voiture, je le fais. Ça me permet surtout d'économiser de l'essence. Je fais aussi du compost et le tri. » (Femme, 40 ans, aide-soignante, Jura)

Un autre constat fait largement consensus : les conséquences du dérèglement climatique comme les politiques de transition écologique produisent des inégalités sociales.

Les personnes interrogées identifient clairement que chacun n'est pas exposé aux mêmes risques et ne dispose pas des mêmes capacités pour y faire face. Elles soulignent également que les mesures de transition peuvent elles-mêmes accentuer certaines fractures lorsqu'elles impliquent des investissements importants, des changements de comportements coûteux ou des dispositifs

insuffisamment accompagnés. La question de la justice sociale apparaît ainsi comme l'un des principaux prismes à travers lesquels les participants appréhendent aujourd'hui la transition écologique.

« Ce vers quoi on se dirige c'est que tout le monde va devoir mettre des clim et les gens qui n'auront pas assez de sous et ben ils n'auront pas de clim. Donc c'est eux qui souffriront le plus. On est en train de fabriquer une autre société à deux vitesses. » (Homme, 43 ans, chef de projet, Tarn)

« Être écolo, c'est un luxe qu'on ne peut pas se payer. Il y a un moment où il y a des priorités : d'abord on fait manger sa famille, on se met à l'abri et derrière après on fait des efforts. Bien sûr que je ne jette pas un papier dehors c'est pas la question, je vais le mettre à la poubelle, mais me demander de me restreindre sur certaines choses non. » (Homme, 37 ans, transporteur, Yvelines)

Pourtant, cette prise de conscience ne conduit pas spontanément à envisager le dérèglement climatique comme un risque collectif appelant une logique de mutualisation. Les personnes interrogées reconnaissent l'existence de vulnérabilités et d'inégalités, mais elles continuent d'appréhender les conséquences du changement climatique comme des situations auxquelles chacun devra d'abord faire face à son échelle. L'idée d'une protection sociale venant mutualiser ces nouveaux risques n'émerge ainsi pratiquement jamais de manière spontanée.

Ce décalage s'explique principalement par deux éléments : d'une part, la manière dont les risques écologiques sont appréhendés ; d'autre part, la représentation du système de protection sociale lui-même.

Les représentations des risques écologiques et de la protection sociale freinent la projection vers une réponse collective

Une lecture très individualisée de la transition, qui rend difficile la projection vers le collectif

Le dérèglement climatique n'est pas appréhendé par tous comme un phénomène systémique. De nombreux répondants raisonnent d'abord à partir de ce qu'ils voient autour d'eux : leur logement, leur quartier, leur ville ou leur région. Au-delà de cette expérience directe, ils peinent à se représenter concrètement l'ampleur et la diversité des conséquences que pourrait avoir le dérèglement climatique. Les risques sont ainsi associés à des territoires précis et souvent considérés séparément les uns des autres. De même, les politiques environnementales les plus visibles sont celles qui s'adressent directement aux particuliers ou qui se matérialisent localement : tri, compostage, pistes cyclables, ZFE, transports en commun, rénovation énergétique. Cette lecture entretient une représentation très individualisée et localisée de la transition.

Dans ce contexte, les inégalités face aux conséquences du dérèglement climatique sont d'abord appréhendées à travers les conditions matérielles de vie de chacun. Le logement et le cadre de vie apparaissent comme les premiers facteurs de vulnérabilité : qualité de l'isolation, exposition à la chaleur, possibilité de disposer d'une climatisation ou d'un espace extérieur, localisation en zone inondable ou exposée à la sécheresse, capacité à réaliser des travaux. Les ressources économiques jouent ainsi un rôle déterminant, tout comme le statut d'occupation : les propriétaires peuvent envisager certains aménagements que les locataires ne sont pas en mesure de décider. L'exposition à certains risques est également parfois renvoyée à une forme de responsabilité individuelle : s'installer ou rester dans une zone identifiée comme exposée peut être considéré comme un choix personnel, dont chacun devrait assumer les conséquences.

Les effets du dérèglement climatique sont donc d'abord perçus comme des difficultés auxquelles chacun devra s'adapter individuellement et se protéger avec les moyens dont il dispose : en rénovant son logement voire en déménageant, en modifiant certaines habitudes ou en s'équipant davantage. Pour une bonne partie des répondants, ces conséquences demeurent en outre relativement lointaines : ils considèrent être aujourd'hui plutôt protégés, en comparaison avec d'autres personnes ou territoires jugés davantage exposés.

Dans cette représentation, le risque reste celui de l'individu ou du ménage ; il ne devient pas un risque partagé appelant une réponse collective fondée sur la solidarité. Face aux conséquences directes du dérèglement climatique, le réflexe est donc d'abord celui de l'assurance.

Les inégalités produites par les mesures de la transition sont elles aussi très individualisées : capacité ou non à changer de véhicule, modifier ses déplacements, faire évoluer son alimentation... Là encore, la réponse attendue relève plutôt d'une correction de l'action publique là où elle produit de l'inégalité que d'une globalisation des mesures de protection sociale : davantage d'aides, d'alternatives ou de mesures jugées plus justes.

« C'est aux assurances de couvrir ça, c'est pour ça que tu prends ton assurance. Quand t'assures ta maison, dans tes contrats d'assurance tu as la catastrophe naturelle. »
(Homme, 47 ans, chef cuisinier, Bas-Rhin)

« Par exemple, il y a des personnes qui ne peuvent pas s'acheter une voiture électrique neuve. Il faudrait des aides pour qu'ils puissent s'acheter une voiture d'occasion. » (Homme, 34 ans, commercial, Pyrénées-Orientales)

Des implications collectives et sociales du dérèglement climatique encore largement sous-estimées

Cette difficulté à se projeter vers une réponse collective tient également à ce qui reste peu visible

dans les représentations : au-delà des dommages matériels immédiatement perceptibles, une large part des conséquences sociales, sanitaires et économiques du dérèglement climatique demeure abstraite.

Les participants identifient surtout ce qui est directement observable dans leur environnement ou susceptible d'affecter leur patrimoine. Les effets sur l'organisation des services publics, les hôpitaux, les écoles ou plus largement sur l'économie sont beaucoup moins spontanément évoqués. Il en va de même des déplacements de population liés à des événements climatiques ou à l'évolution de certains territoires.

Les risques écologiques sont par ailleurs souvent envisagés comme des risques nouveaux, qui viendraient simplement s'ajouter aux risques sociaux existants. Or, le dérèglement climatique peut aussi modifier ou amplifier des vulnérabilités déjà prises en charge par la protection sociale : dégradation de la santé, perte d'autonomie, fragilisation de certaines activités et de l'emploi, hausse des besoins d'aide ou d'accompagnement. Les enfants, les personnes âgées, les femmes ou les personnes en situation de handicap - identifiés par la DGCS comme particulièrement exposés à certains effets des fortes chaleurs, des événements extrêmes ou de la dégradation de l'environnement - sont ainsi très rarement cités. Si cette continuité entre risques environnementaux et risques sociaux était davantage perçue, l'intervention de la protection sociale apparaîtrait probablement moins étrangère aux participants.

« C'est deux sujets totalement différents. La protection sociale c'est comment vit la personne dans ses événements de vie, comment l'accompagner pour qu'elle puisse avoir un confort. L'écologie est un autre sujet. » (Homme, 39 ans, responsable commercial, Gironde)

Plus minoritairement, une relativisation des risques ou une confiance dans la capacité à s'adapter

La difficulté à penser une réponse collective tient aussi, plus minoritairement, au fait que le diagnostic climatique lui-même ne fait pas totalement consensus. Certains relativisent l'ampleur du dérèglement climatique, son origine humaine ou l'urgence à agir ; d'autres considèrent surtout que les sociétés sauront naturellement s'y adapter. Ces positions restent minoritaires parmi les personnes interrogées, mais elles réduisent mécaniquement la légitimité perçue d'une intervention collective supplémentaire.

Plus largement, la multiplication des discours contradictoires et la politisation de l'écologie brouillent les repères. Même des personnes qui reconnaissent le dérèglement climatique peuvent considérer qu'il faut avant tout s'adapter, ou agir sans remettre profondément en cause les modes de vie. Cette absence de vision commune contribue elle aussi à limiter la projection vers une réponse collective structurée.

« On a mis dans la tête des gens le réchauffement climatique. J'ai 30 ans, j'entends parler de ça depuis que j'ai 5 ans mais quand je regarde en arrière, les météo ça n'a pas vraiment changé. Il y a peut-être une tendance à la hausse à certains endroits, à la baisse à d'autres, mais quand je dézoome, je tombe parfois sur des choses qui disent qu'on est juste sur un cycle normal de la Terre. Donc ça ne sert à rien d'alarmer et de changer la vie des gens pour des choses qui ne méritent pas autant d'énergie. » (Homme, 30 ans, coach sportif, Haute-Garonne)

La protection sociale elle-même est mal connue et perçue comme fragilisée

Enfin, la protection sociale reste largement méconnue dans son périmètre comme dans ses fondements. Elle est avant tout associée à la santé, puis parfois aux retraites ou aux prestations sociales.

La diversité des risques qu'elle couvre déjà - chômage, accidents du travail, handicap, perte d'autonomie, retraite, prestations familiales - est peu présente dans les représentations. Cette méconnaissance rend d'autant plus difficile l'idée qu'elle puisse demain intervenir face à des risques environnementaux, perçus comme très hétérogènes selon les territoires.

Surtout, l'imprévisibilité du risque, qui fonde historiquement sa mutualisation, devient ici un argument pour considérer qu'il ne peut être anticipé collectivement. Il existe également le sentiment que les risques climatiques ne concernent pas nécessairement tout le monde, contrairement à la santé, perçue comme une vulnérabilité universelle. Ces représentations éloignent encore davantage l'idée d'une solidarité organisée face aux risques environnementaux.

À cette connaissance partielle s'ajoute une défiance quant à la capacité du système actuel à assumer de nouvelles missions. Beaucoup décrivent une protection sociale fragilisée par les difficultés du système de santé, des retraites ou des finances publiques. L'idée d'une nouvelle branche ou d'une extension importante du système apparaît alors peu crédible, voire comme une charge supplémentaire. Certains considèrent en outre que les assurances privées ont vocation à rester les principaux acteurs de la couverture des dommages matériels.

« L'État providence pour moi c'est un peu fini. On l'entend partout, il y a plus d'argent dans les caisses de l'État. » (Femme, 31 ans, architecte, Seine-Saint-Denis)

« Les risques environnementaux, c'est quand même beaucoup plus aléatoire et ça touche moins de monde que les risques santé. »

(Femme, 42 ans, naturopathe et cheffe de projet événementiel, Gironde)

Une protection sociale écologique peut néanmoins devenir audible, à certaines conditions

L'enquête montre néanmoins que cette absence de projection ne constitue pas un rejet de principe. Lorsque l'idée d'une protection sociale écologique est explicitée à partir de situations concrètes (canicules, adaptation des logements, accompagnement des personnes vulnérables, indemnisation), plusieurs participants en reconnaissent la pertinence.

L'adhésion semble dépendre de trois conditions qui se combinent : avoir le sentiment pour soi-même et ses proches d'être protégé voire privilégié dans la société ; percevoir le caractère systémique du dérèglement climatique et de ses conséquences ; être attaché aux valeurs de solidarité et de cohésion sociale.

Lorsque ces conditions sont réunies, les participants envisagent plus facilement une intervention collective : aide à l'adaptation des logements, accompagnement des populations vulnérables ou contribution plus importante des plus aisés.

« Ça me parle parce que la justice c'est justement faire en sorte que ceux qui ont les moyens financent un peu plus que ceux qui ne les ont pas. Qu'on arrive à rééquilibrer. Au moins pas faire vivre l'enfer à certaines personnes qui, de par leur situation plus précaire, sont peut-être plus exposés. »

(Homme, 55 ans, DG, Haute-Garonne)

Mais cette adhésion reste le plus souvent éloignée d'une véritable logique de protection sociale universelle. Parce que les risques climatiques sont perçus comme très différenciés selon les individus et

les territoires, la solidarité est davantage envisagée comme une aide aux plus vulnérables ou aux plus exposés que comme la mutualisation d'un risque collectif dont chacun pourrait un jour bénéficier. Même parmi les plus favorables, la logique est donc davantage celle de l'aide aux autres que celle d'une assurance commune dont ils pourraient eux-mêmes bénéficier.

Plusieurs éléments font consensus entre eux pour une mise en œuvre cohérente :

- **La proximité ou territorialisation** : Les participants envisagent plus facilement une protection lorsqu'elle s'inscrit à l'échelle des territoires, au plus près des réalités locales et des risques effectivement rencontrés.
- **L'articulation avec les missions déjà légitimes de la protection sociale** : la protection sociale étant aujourd'hui principalement associée à la santé, une meilleure prise en compte des conséquences sanitaires du dérèglement climatique pourrait contribuer à rendre son intervention plus compréhensible.
- **L'équité et l'accompagnement plutôt qu'une nouvelle contrainte ou cotisation** : les répondants attendent également que l'État garantisse un niveau minimal de protection via les assurances face aux principaux risques matériels liés au dérèglement climatique. Plus largement, ils expriment une forte attente d'accompagnement : des mesures jugées plus équitables, davantage d'alternatives lorsque des contraintes sont imposées, ainsi qu'une meilleure pédagogie sur les objectifs poursuivis et les effets attendus des politiques de transition.

« En fonction du lieu. Il faut qu'il y ait des choses différentes. » (Femme, 47 ans, professeure des écoles, Isère)

« L'Etat pourrait contraindre les assurances à ne pas refuser un client. C'est leur job. Et s'il faut qu'ils fassent encore évoluer leurs tarifs, leurs conditions, qu'ils le fassent. » (Homme, 36 ans, clerc de notaire, Loire-Atlantique)

Au fond, cette étude montre que le principal défi n'est sans doute pas de convaincre les Français de la nécessité d'accompagner socialement la transition écologique. Il consiste d'abord à transformer la manière dont ces nouveaux risques sont pensés. Tant que le dérèglement climatique sera perçu comme une succession de difficultés individuelles, territoriales ou patrimoniales, la logique de mutualisation qui fonde historiquement la protection sociale peinera à s'imposer. Faire évoluer le regard porté sur ces vulnérabilités, pour les considérer progressivement comme des risques collectifs appelant une solidarité organisée, constitue sans doute la condition préalable à l'émergence d'une protection sociale capable d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux. L'une des voies les plus audibles ne semble donc pas être de présenter l'écologie comme un « nouveau risque » extérieur à la protection sociale, mais de montrer comment le dérèglement climatique transforme et amplifie des risques sociaux qu'elle prend déjà en charge.

Amandine Messina, Directrice associée
Elise Cathala, Consultante
Annaëlle Carré de Bonnechose, Chargée d'études

Institut Viavoice